



Publicite que je veux faire pour une entreprise sur le net

Par **mickcamille**, le **27/11/2007** à **14:30**

Bonjour, j'ai eu une entreprises qui m'a vitrifié des parquets 1500€ pour 35 M2

Or lorsque nous avons pu marcher de nouveau sur ces parquets, des zones n'avaient pas été poncées du tout, et l'ancienne vitrification est toujours visible par zone, le prétexte de l'entreprise est que nous ne pouvons poncer sous les radiateurs (ils sont à 12 cm du sol et leur fixation est murale), de même pour un escalier tournant en chêne la 1^o marche est à 16 cm du sol, bien sûr c'est un prétexte pour ne pas le faire, cette entreprise est revenue convoquée par moi et a refusé une nouvelle fois de poncer à blanc les parquets, tout en lui indiquant qu'elle pouvait louer une ponceuse chez Kiloutou pour précisément faire ces endroits d'une ponceuse détournée long nez (en location chez Kiloutou)

question. [s]/[s] comme j'ai payé et que je n'ai aucun moyen de récupérer quoi que ce soit, **ai je le droit d'assurer une publicité tapageuse sur internet sur cette société**[s]/[s] j'ai des témoins, des photos, un devis, une facture acquittée et 2 parquets (à refaire complètement)

merci à vous de me conseiller